

COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2024 DU MASTER DE DROIT PRIVE
PARCOURS DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-6 et L712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 30 avril 2019 relative aux comités de recrutement en master,
- Vu la proposition de Monsieur David BAILLEUL, doyen de la Faculté de Droit,

ARRETE n°2024-117

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER**

Mention : Droit privé

Parcours : Droit du Dommage Corporel

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur Vincent RIVOLLIER, responsable du Master mention droit privé, parcours droit du dommage corporel	Maître de conférences, Université Savoie Mont-Blanc
➤ Madame Laurence CLERC-RENAUD, enseignant-chercheur intervenant dans la formation	Maître de conférences, Université Savoie Mont-Blanc
➤ Monsieur Christophe QUEZEL AMBRUNAZ, enseignant-chercheur intervenant dans la formation	Professeur des universités, Université Savoie Mont-Blanc

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de la Faculté de Droit sur le site universitaire de Jacob Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président formation et le doyen de la Faculté de Droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 5 mars 2024

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe GALEZ